



Formation Professionnelle : ne rien concéder face au patronat !

La Fédération SUD Santé Sociaux vient de quitter la négociation en cours au sein de Branche BASS sur la Formation Professionnelle. Rappelons que ces négociations ont pour objet de mettre la branche Bass en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 5 mars 2014 sur la Formation.

Depuis le 3 septembre, l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la Branche exigeaient que les négociations sur la Formation Professionnelle s'ouvrent avec comme préalable le maintien du taux actuel de collecte dans les établissements, soit 2.3%.

De son côté, les Employeurs de la Branche réunis au sein de l'UNIFED, profitant de ce nouveau dispositif législatif, veulent diminuer le taux à 1.7% et se servir de l'économie réalisée comme «variable d'ajustement» pour soulager les budgets des établissements.

Le patronat, non content de faire en permanence des économies sur le dos des salarié-es (gel des salaires, suppression d'emplois, tensions sur les effectifs et les conditions de travail) entend désormais faire aussi des économies sur la Formation Professionnelle. La Fédération SUD Santé Sociaux, porteuse des revendications des personnels, ne participera pas à ce démantèlement de la Formation.

La Branche BASS a justement besoin d'un engagement fort en matière de formations qualifiantes. Renoncer dès l'ouverture des négociations au minimum actuel de 2.3% c'est prendre la direction inverse : moins de formations et par conséquent moins de formations qualifiantes et mise en danger de l'organisme de Formation UNIFAF qui sera alors amputé d'une partie de ses moyens et de ses salarié-es.

La Fédération SUD Santé Sociaux appelle les salarié-es de la Branche BASS à se mobiliser avec leurs organisations syndicales pour faire pression sur les directions d'établissements et exiger, comme préalable, que les moyens actuels alloués à la Formation Professionnelle soient maintenus à l'identique au niveau de la Branche.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux,
Jean-Louis Rotter,
Secrétaire fédéral
06 19 39 43 60

Paris le 7 octobre 2014